

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

072230134

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

072230100 072230118 072230126



practitioner series™

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION I: Identification

Identificateur du produit :

Nom du produit : Oral-B® Minute-Foam®
Partie/ article numéro : 295057, 295058, 295059, 295060, 295061, 295062

Utilisation recommandée de la substance ou du mélange et restrictions d'utilisation :

Utilisation recommandée : Préparation topique anti-caries
Restrictions d'utilisation : Ne pas ingérer

Détails sur le fournisseur :

Fabriqué pour : Young Dental Manufacturing
13705 Shoreline Court East
Earth City, MO 63045
1.800.325.1881

Numéro de téléphone d'urgence : Infotrac :

Numéro de 24 heures- (É.U.) 1-800-535-5053
À l'extérieur des États-Unis.- 1-352-323-3500

SECTION II : Identification de danger

Classification de la substance ou du mélange :

Risque pour la santé	Risques physiques
Toxicité aiguë Catégorie 3	Aérosol Inflammable Catégorie 2
Irritation des yeux Catégorie 2	
Irritation de la peau - catégorie 2	

Éléments d'étiquetage :

Symbole de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mention(s) de danger :

Aérosol inflammable
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque de graves irritations oculaires.
Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Déclaration de mise en garde :

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
Garder hors de la portée des enfants.
Bien se laver les mains après avoir manipulé le produit.

Autres dangers : Aucun

Toxicité aiguë inconnue : Aucun ingrédient avec une toxicité inconnue.

SECTION III : Composition / informations relatives aux ingrédients

Composant	N° CAS #	POIDS%
Fluorure de sodium	7681-49-4/231-667-8	1 à 3%
Isobutane	75-28-5/200-857-2	4 à 12%

La concentration exact (%) est retenus comme secret commercial.

SECTION IV : Mesures de premiers secours**Description des mesures de premiers secours :**

Contact avec les yeux – Rincer les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes, en maintenant les paupières écartées. Contacter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Contact avec la peau – Laver abondamment la peau avec de l'eau et du savon. Contacter un médecin si une irritation se développe.

Ingestion – Ne pas faire vomir. Si elle est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et donner beaucoup de lait, ou de l'eau si le lait n'est pas disponible. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Si l'irritation persiste, contacter un médecin.

Inhalation – Déplacer la victime à l'air frais. Si elle éprouve de la difficulté à respirer, faire administrer de l'oxygène par du personnel qualifié. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés : Peut provoquer une légère irritation oculaire et cutanée. Peut être nocif si ingéré.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis : Traiter de façon symptomatique.

SECTION V : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction : Utiliser un agent compatible avec l'incendie en cours.

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange : Contenu sous pression. Les conteneurs peut se rompre ou exploser en cas d'incendie.

Conseil pour les pompiers :

Équipement de protection et précautions pour les pompiers - Les pompiers doivent porter un équipement d'urgence complet et un appareil respiratoire autonome à pression positive.

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion – Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Produits de combustion dangereux connus ou anticipés – Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et fumées toxiques.

SECTION VI : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence : Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser un équipements de protection comme décrites dans la section 8.

Précautions environnementales : Empêcher le déversement de pénétrer dans les cours d'eau.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage : Essuyer ou recueillir à l'aide d'un matériau absorbant inerte et placer dans des récipients appropriés pour l'élimination. Rincer la zone de déversement avec de l'eau. Empêcher le déversement de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Signaler les rejets comme l'exigent les autorités locales, étatiques et fédérales.

SECTION VII : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des vêtements et équipements de protection comme décrites dans la section 8. Éviter de pulvériser vers une flamme nue. Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau après manipulation. Conserver les contenants bien fermés lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas perforer, incinérer ou exposer les récipients à la chaleur. Ne pas réutiliser les contenants vides. Les contenants vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter un danger. Suivre toutes les précautions de sécurité lors de la manipulation des contenants vides.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités : Stocker à température ambiante entre 59 °F (15 °C) à 86 °F (30 °C). Ne pas exposer à des températures dépassant 40 °C (104 °F). Tenir à l'abri de la lumière directe du soleil. Tenir loin de la chaleur et sources d'allumage. Garder hors de la portée des enfants. Protéger du gel.

SECTION VIII : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle : Les paramètres ne sont pas fournis pour le produit lui-même. Ils sont fournis pour les ingrédients listés ci-dessous.

Limites d'exposition professionnelle :		
Composant	MPT OSHA	MPT ACGIH
Fluorure de sodium (comme fluorure)	2,5 mg/m ³	2,5 mg/m ³
Isobutane (Répertorié comme gaz Alcane C1-1)	Aucun établi	1000 ppm

Contrôles de l'exposition :

Contrôles techniques appropriés - Aucune ventilation spéciale n'est normalement requise. Pour la manutention en vrac, utiliser une ventilation adéquate pour maintenir les niveaux d'exposition en dessous des limites d'exposition professionnelle.

Mesures de Protection Individuelle (EPI) - Protection des yeux : Lunettes de sécurité recommandées.

Protection de la peau : Porter des gants imperméables. **Protection respiratoire :** Aucun ne devrait être nécessaire pour une utilisation normale. Si les limites d'exposition sont dépassées, un respirateur approuvé avec des cartouches à particules ou un respirateur à air adapté à la forme et à la concentration des contaminants doit être utilisé. Le choix et l'utilisation de l'équipement respiratoire doivent être conformes aux réglementations applicables et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. **Autres vêtements ou équipements de protection :** Aucun nécessaire en utilisation normale. Vêtement imperméable au besoin pour éviter la contamination des vêtements personnels pour la manutention en vrac.

SECTION IX : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques :	
Apparence :	Mousse aérosol blanche
Odeur :	Caractéristique
Seuil d'odeur :	Non disponible
pH :	5,5 à 6,5
Point de fusion/point de congélation :	Sans objet/Non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non disponible
Point d'éclair :	Non disponible
Taux d'évaporation (Acétate butylique = 1) :	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non disponible
Limites d'inflammabilité ou d'explosivité supérieures/inférieures :	LIE: Non disponible LSE : Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur (Air = 1) :	Non disponible
Densité relative :	Non disponible
Solubilité(s) :	Légèrement soluble
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité :	Non disponible

SECTION X : Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucun connu

Stabilité chimique : Stable

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Tenir à l'écart des sources d'allumage, chaleur.

Matériaux incompatibles : Éviter le contact avec un agents oxydants et acides forts.

Produits de décomposition dangereux : Peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des fumées toxiques.

SECTION XI : Informations toxicologiques

Les données toxicologiques ne sont pas disponibles pour le produit lui-même. Les données fournies sont pour les ingrédients énumérés ci-dessous.

Effets possibles sur la santé :

Ingestion - Peut provoquer une salivation, des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales, des maux de tête ou des vertiges.

Contact avec les yeux – Le contact direct provoque une irritation des yeux

Contact avec la peau – Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.

Inhalation - Aucun effet indésirable attendu, dans des conditions normales d'utilisation.

Effets chroniques sur la santé : Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Une surexposition répétée au fluorure de sodium peut provoquer une fluorose.

Données sur la toxicité aiguë :

Fluorure de sodium – Orale rat DL50 : 52 mg/kg

Isobutane - 4 heures Inhalation rat CL50 : 658 mg/L

Conditions médicales aggravées par l'exposition : Les personnes ayant des troubles cutanés et respiratoires préexistants peuvent être exposées à un risque accru d'exposition.

Cancérogénicité : N'est pas reconnu comme cancérigène ou potentiellement cancérigène par le NTP (National Toxicological Program), le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer), l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration) ou l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists).

Mutagénicité : Aucune donnée disponible

SECTION XII : Informations écologiques

Données écologiques non disponibles pour le produit lui-même. Les données fournies sont pour les ingrédients énumérés ci-dessous.

Toxicité :

Fluorure de sodium – 96 heures. CL50 truite arc-en-ciel : 200 mg/L

Persistance et dégradabilité : Renseignements non disponibles

Potentiel bioaccumulatif : Aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible

Autres effets indésirables : Renseignements non disponibles

SECTION XIII : Considérations d'élimination

Éliminer conformément à toutes les réglementations fédérales, provinciales et locales.

SECTION XIV : Informations de transport

DOT:

Nom d'expédition exact – Aérosols

Classe de danger – 2.1

Numéro d'identification de l'ONU – UN 1950

Groupe d'emballage – Aucun

Emballage - Voir 49 CFR 173.306 pour les spécifications autorisées pour les emballages non en vrac.

Exception pour quantité limitée et produit de consommation - Voir 49 CFR 173.306 pour les exceptions concernant les quantités limitées et les biens de consommation (valable jusqu'au 31/12/2020). Les emballages intérieurs ne dépassant pas 1 L et les emballages extérieurs ne dépassant pas 30 kg sont autorisés.

Substances dangereuses (RQ) – Aucun n'est répertorié.

IATA/ICAO :

Nom d'expédition exact – Aérosols, inflammable

Classe de danger – 2.1

Numéro d'identification de l'ONU – UN 1950

Groupe d'emballage – Aucun

Exception de quantité limitée – Voir l'instruction d'emballage Y203. Jusqu'à 1 L par bidon et 30 kg de poids brut maximum par emballage. Des colis combinés sont requis.

Exception relative aux produits de consommation - Voir l'instruction d'emballage Y963. Si les emballages intérieurs ne dépassent pas 500 mL et que la matière est emballée pour être utilisée par le consommateur, elle peut être reclassée comme bien de consommation ID8000 de classe 9. Le poids brute est de 30 kg.

Limitation des avions passagers - Voir l'instruction d'emballage 203. Jusqu'à 1 L de quantité maximum par emballage intérieur (selon l'emballage intérieur utilisé) et 75 kg de quantité nette maximum par emballage. Des colis combinés sont requis. Les boîtes UN doivent répondre à la norme de performance PG II.

Limitation des avions cargo - Voir l'instruction d'emballage 203. Jusqu'à 1 L de quantité maximum par emballage intérieur (selon l'emballage intérieur utilisé) et 150 kg de quantité nette maximum par emballage. Des colis combinés sont requis. Les boîtes UN doivent répondre à la norme de performance PG II.

Limitation des avions cargo - Voir l'instruction d'emballage 203. Jusqu'à 1 L de quantité maximum par emballage intérieur (selon l'emballage intérieur utilisé) et 150 kg de quantité nette maximum par emballage. Des colis combinés sont requis. Les boîtes UN doivent répondre à la norme de performance PG II.

IMDG/IMO :

Nom d'expédition exact – Aérosols

Classe de danger – 2.1

Numéro d'identification de l'ONU – UN 1950

Groupe d'emballage – Aucun

SECTION XV : Informations réglementaires

Règlement fédéral américain :

SARA TITRE III :

Catégorie de danger pour la section 311/312 – Santé aiguë, Danger d'incendie

Substances chimiques toxiques SARA Section 313 – Ce produit contient les produits chimiques suivants soumis aux exigences de déclaration de rejet annuelle en vertu de SARA Titre III, Section 313 (40 CFR 372) : Aucun à ou au-dessus de la quantité à déclarer.

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (TPQ) - Aucun à ou au-dessus de la quantité à déclarer.

Statut de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) de l'EPA - Ce produit est réglementé par la Food and Drug Administration et n'est pas soumis aux exigences de déclaration chimique.

Remarque : Les informations réglementaires données ci-dessus n'indiquent que les principales réglementations spécifiquement applicables au produit décrit dans la fiche de données de sécurité. L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de dispositions complémentaires complétant cette réglementation. Reportez-vous à toutes les réglementations ou dispositions nationales, internationales et locales applicables.

SECTION XVI: Autres informations

Phrases de risque utilisées dans la section 2 : Sans objet.

Date de publication : 12-Mai-2015

Les informations contenues dans ce document sont fournies de bonne foi et sont considérées comme correctes à la date des présentes. Cependant, Young Dental Manufacturing ne fait aucune recommandation quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude des informations. Les personnes recevant les informations doivent exercer leur jugement indépendant pour déterminer l'adéquation du produit aux fins spécifiques.

AUCUNE REPRÉSENTATION OU GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE TOUTE AUTRE NATURE N'EST FAITE EN CE QUI CONCERNE LES INFORMATIONS PRÉSENTÉES OU LE PRODUIT AUQUEL LES INFORMATIONS SE RÉFÈRENT.
